

Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire : stratégie relative au contenu

Contexte et vision

Le Canada est un pays multinational, défini autant par sa diversité que par ses valeurs communes. Cette diversité se manifeste dans la langue, la culture et les traditions d'autonomie gouvernementale des Premières Nations canadiennes tout autant que dans les traditions linguistiques, culturelles, juridiques et autres apportées par les premiers Français et Anglais, ainsi que par les vagues successives d'immigrants et de réfugiés qui ont ajouté à la courtopointe canadienne leur langue maternelle, leurs coutumes et leurs points de vue. Par conséquent, le « contenu » de notre stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire est varié et évolue constamment au gré du dialogue qui s'établit entre des récits riches en souvenirs, mais parfois concurrents, et de la récupération d'un savoir qui était parfois resté en marge.

En cette ère numérique marquée par la mondialisation, le besoin de maintenir un espace culturel et une présence pancanadienne constitue un défi permanent, étant donné les économies d'échelle et la vitesse dont profitent des acteurs non canadiens d'envergure.

Ainsi, l'enrichissement des métadonnées et la création d'une plateforme nationale unique permettront de bonifier le processus de recherche et d'assurer que tous les Canadiens ont un accès facile à tous les répertoires canadiens sur la culture et le savoir, ce qui sera aussi important que de numériser des contenus variés et pertinents en aussi grand nombre que possible.

Incidence

Le contenu pris en compte par la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire fera partie intégrante du réseau mondial du patrimoine culturel numérisé. Se voulant un modèle de partenariat pour les organisations culturelles canadiennes, la Stratégie favorisera le partage d'expertise et de contenu afin de faire progresser les connaissances au Canada et partout dans le monde.

Objectif

Le présent document fait part des contenus visés et des priorités de la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire pour la mise en œuvre de sa vision fondée sur un accès numérique accru au patrimoine canadien. Il vise à aider les institutions de préservation du patrimoine culturel dans la prise de décision concernant leurs demandes de financement dans le cadre de la Stratégie nationale de numérisation, leur contribution à la plateforme de découverte et l'enrichissement des métadonnées relatives à leurs collections numériques et aux objets. Son but est également d'aider les institutions à prioriser leurs propres projets de numérisation, quand c'est possible.

Principes

Les principes qui guident l'élaboration des contenus dans le cadre de la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire sont les suivants :

Représentativité et inclusion – La Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire adopte une approche pancanadienne pour veiller à ce que les collections

représentent la diversité du pays, tant du côté de l'offre que de la demande, de manière à ce que les contenus sélectionnés aux fins de la numérisation respectent les priorités de différentes collectivités.

Collaboration – L'élaboration des contenus, y compris la sélection des documents aux fins de la numérisation et leur ajout à la plateforme de découverte, sera le fruit d'un effort collectif qui privilégie des valeurs d'ouverture et de transparence. En plus de servir d'inspiration, la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire viendra compléter les activités de numérisation déjà en place et s'y appuiera afin d'aider les institutions de mémoire du Canada à atteindre leurs objectifs.

Efforts fondés sur la qualité – Les contenus numérisés ou rendus accessibles dans le cadre de la Stratégie nationale de numérisation seront de grande qualité, tirant profit des normes et meilleures pratiques établies grâce au savoir-faire partagé de nos communautés d'experts.

Accès et ouverture – L'élaboration des contenus assurera l'équilibre entre la numérisation, la préservation numérique et l'accès numérique. La Stratégie nationale de numérisation favorise un accès équitable et facile aux documents numérisés pour tous les Canadiens; elle s'efforcera d'anticiper toute question liée aux droits et à l'accès pour éviter la création d'obstacles artificiels à l'accès.

Incidence – La Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire favorisera les projets qui suscitent un intérêt général, sont uniques ou particulièrement pertinents dans un champ d'études donné.

Durabilité – La Stratégie de numérisation reconnaît que la saine gestion des ressources numérisées est essentielle à leur viabilité. La Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire favorise la préservation numérique des documents à long terme.

Liberté intellectuelle – La Stratégie nationale de numérisation soutient le droit des Canadiens d'avoir un accès sans restriction à un vaste éventail de connaissances, d'idées et de points de vue.

Souplesse – La stratégie relative au contenu se veut souple plutôt que directive afin d'appuyer l'ensemble des objectifs de la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire tout en tenant compte des différents modèles de financement et de partenariat possibles.

Portée et priorités

La Stratégie nationale de numérisation couvre les éléments suivants :

- Les documents numérisés (c.-à-d. les documents convertis du format analogique au format numérique)
- Les ressources réalisées par des Canadiens ou portant sur le Canada ou les Canadiens
- Les ressources dans une variété de formats (voir ci-dessous)
- Les ressources détenues par les bibliothèques, archives et musées ou par d'autres organismes culturels

Plus précisément, la stratégie relative au contenu concerne trois volets :

1. **Priorités du programme de financement** – Là où un financement en soutien à la numérisation sera offert dans le cadre de la Stratégie nationale de numérisation, des efforts seront consentis pour donner la priorité à : (À CONFIRMER PAR LE SONDAGE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ)
 -

2. **Priorités de la plateforme de découverte** – La plateforme de découverte servira d'index national des collections numérisées et d'outil d'apprentissage pour favoriser la compréhension de l'ensemble des collections du patrimoine culturel canadien. La plateforme de découverte contient des métadonnées descriptives qui sont :
 - Accessibles – L'objet numérisé et les métadonnées connexes sont accessibles et libres de tout obstacle (c.-à-d. ne sont pas protégés par un mot de passe ou un verrou d'accès payant).
 - Liées – L'objet numérisé peut être lié de façon non équivoque à une adresse URL (p. ex. mycollection.ca/id-12345).
 - Décrites – Les descriptions respecteront les normes communément admises, définies dans la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire.
 - Réutilisables - Les métadonnées ajoutées doivent être disponibles et versées au domaine public soit [par licence de Creative Commons](#) soit par d'autres moyens.
 - Uniformes – Les métadonnées devront respecter les critères établis dans le cadre de la Stratégie nationale de numérisation dès qu'ils seront connus.

3. **Priorités institutionnelles** – La Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire reconnaît le travail professionnel déjà effectué par les organisations pour numériser et rendre accessibles leurs collections. En offrant une vision nationale, la Stratégie encourage les organismes à adapter leurs activités de numérisation aux principes et priorités énoncés dans le présent document, quand c'est possible.

Pour le moment, la Stratégie nationale de numérisation n'englobe pas les éléments suivants :

- Les documents créés numériquement
- Les objets numérisés en 3D
- Les objets protégés par mot de passe ou verrou d'accès payant
- Les données scientifiques ou issues de la recherche

La Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire pourrait être élargie dans l'avenir pour inclure ces types de documentation.